

## **Quels circuits de distribution pour les médicaments, demain ?**

***Micheline BERNARD – CNAFAL (Conseil National des Associations Familiales Laïques)***

Du point de vue de l'utilisateur, le médicament est correctement distribué. Le patient ignore les contraintes liées au médicament, il souhaite être servi vite et au mieux de ses désirs et besoins.

En ce qui concerne les médicaments sortis de la réserve hospitalière, les patients ne veulent pas voir l'exclusion d'un circuit de distribution par un autre. Le pharmacien d'officine doit pouvoir répondre ou orienter le patient lorsqu'il dispense ce type de médicaments.

S'il a compris le rôle du médecin traitant, le patient ne souhaite pas transposer ce modèle vers le « pharmacien traitant » : il reste attaché à la fois à la proximité et au service, quitte à pratiquer un certain « nomadisme » officinal.

Il ne s'agit pas de confondre les rôles de médecin et de pharmacien et les consommateurs ne s'y trompent pas. Néanmoins, ils reconnaissent la compétence particulière du pharmacien en ce qui concerne le médicament et le sollicitent souvent au-delà de la dispensation.

La modification des circuits de distribution, notamment l'introduction des supermarchés, fait peser une double contrainte : respecter les enjeux de santé publique et assurer la maîtrise des intérêts économiques.